

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- SÉANCE DU 2 JUILLET 2020 -**

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 10  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0

Convocation : 25/06/2020

Le deux juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'HUOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19, sous la présidence de Claude PUIGDELLOSAS, Maire.

Présents : Didier BORDÈRES – Guy CASTEX – Marie-Christine CAVE – Hélène CEAGLIO – Claudine DUHALDE – Jean-Bertrand DUPLEICH – Claude PUIGDELLOSAS – Christian PUYOL – Georges SERRANO – Albert ZAMUNER

Absent excusé : Louis CAZASSUS (*ayant donné procuration à Claude PUIGDELLOSAS*)

Jean-Bertrand DUPLEICH a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-43 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Comminges Pyrénées approuvé le 4 juillet 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-35 du Conseil Municipal d'Huos en date du 4 juillet 2019 prescrivant la modification n° 2 du PLU ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-43 en date du 19 décembre 2019 soumettant à enquête publique le projet de modification, du 6 janvier 2020 au 23 janvier 2020 ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire présentant les objectifs poursuivis ;

Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver les modifications apportées au projet de modification n° 2 du PLU de la Commune d'Huos.
- Décide d'approuver la modification n°2 du PLU de la Commune d'Huos telle qu'elle est annexée à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Huos aux jours et heures d'ouverture habituels.

.../...

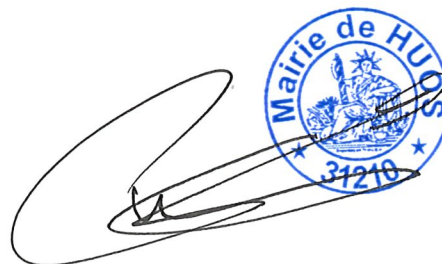
.../...

- Indique que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en Mairie d'Huos durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- La présente délibération, accompagnée du dossier de modification n°2 du PLU de la Commune d'Huos approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.
- Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Maire,**  
**Claude PUIGDELLOSAS**

A blue circular official stamp of the Mairie de Huos (31210) is partially obscured by a large, stylized black ink signature. The stamp contains the text 'Mairie de HUOS' at the top, a central emblem, and '31210' at the bottom.